

**CATEGORIE U17F  
2013 - 2014**

**I ENGAGEMENTS**

Ils se font par écrit sur le formulaire spécifique et doivent parvenir au Comité **avant la date indiquée sur le formulaire**

**II FORMULE**

**Le championnat de l'Ain est établi en tenant compte du nombre d'équipes engagées en Pré Ligue et de leur maintien ou non dans ce championnat**

**Phase Brassage**

**\* Déroulement**

La constitution des poules est réalisée par tirage au sort.

Les rencontres se déroulent en match aller uniquement

La première phase se déroulera de **fin septembre à fin novembre** afin d'effectuer un classement pour déterminer les niveaux des équipes engagées (1<sup>ère</sup> série et suivantes)

**Après la phase Championnat Ligue de brassage, les équipes du département qui ne seraient pas qualifiées pour le championnat régional réintègrent le Championnat de l'Ain (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> série)**

**\* Classement**

Il sera établi en tenant compte :

1) Du nombre de points

2) Du point average = nombre de points marqués / nombre de points encaissés

3) Si, à la fin de la Phase Brassage, 2 ou plusieurs équipes sont à égalité de points, elles seront départagées en tenant compte :

- Du meilleur point average.

- En cas d'égalité de ce dernier, le calcul du point average sera effectué sur la base des résultats de toutes les rencontres que les équipes auront disputées dans la poule.

4) Une équipe avec des points de pénalité sera considérée avec le plus faible point average

**Phase Championnat**

**\* Déroulement**

Une deuxième phase se déroulera de **mi-décembre à fin mai** afin de déterminer le classement de la catégorie, par poule de 8 équipes au maximum et rencontres aller - retour.

**\* Composition : 1 poule en 1<sup>ère</sup> série + 1 poule en 2<sup>ème</sup> série**

• 1<sup>ère</sup> série : sont retenus à minima

- Les 5 premières des poule de brassage

- Les 3 relégués de Ligue si tel est le cas

• 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> série : les autres équipes en fonction de leur classement à l'issue de la phase de brassage départementale

**\* Arbitrage :**

• 1<sup>ère</sup> série (catégorie désignable) les rencontres sont arbitrées par 1 arbitre officiel désigné par la CDO et 1 arbitre club

• 2<sup>ème</sup> série : arbitrage sous la responsabilité des clubs

**Phases finales (1ères et 2<sup>ème</sup> série)**

**\* Déroulement**

Les demi-finales mettront en présence les 4 premières équipes (pour chaque série) : 1/4 et 2/3

Le titre de Champion de l'Ain sera décerné au vainqueur de la finale de la 1<sup>ère</sup> série

**Le titre de Trophée U17F sera décerné au vainqueur de la Finale 2<sup>ème</sup> série**

**\* Arbitrage**

- 1/2 finales : frais d'arbitrage pris en charge par les clubs selon une caisse de péréquation

- finales : frais d'arbitrage pris en charge par le Comité.

\* **OTM** (1/2 finales et finales) : chaque équipe devra présenter 1 OTM. En cas d'absence, une pénalité financière sera appliquée

**NB : Si une série est constituée de 6 équipes ou moins, la commission sportive proposera une formule pour organiser des rencontres supplémentaires.**

**Phases finales (1ères et 2<sup>ème</sup> série)**

### III QUALIFICATIONS

\* Ages :

- années : **1998 - 1997**
- surclassements simple par le médecin de famille : années **1999 - 2000**

\* Nombre de joueurs autorisés : 10 maximum

\* Types de licences autorisées

- Licences JC : sans limite
- **Licences JC1, JC2, JT : 5 maximum**
- Licences AS : 0

\* Couleurs de licences autorisées

blanc (BC) : sans limite

### IV HORAIRES DES RENCONTRES

- **Semaine : jusqu'à 19h00**
- **Samedi : de 13h00 à 19h00 (tolérance de 10h00 à 11h30 pour les cas exceptionnels tels surcharge de planning)**
- **Dimanche : de 13h00 à 16h00 (tolérance le matin à partir de 10h00 pour cas exceptionnels**
  
- **et selon l'horaire établi par le club recevant en absence de modification d'horaire prévue par les règlements Généraux, validés par la Commission Sportive**